

PORTANT EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION 2023-2024

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération N° 2021-12-07-06 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 portant délégation du Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu les commissions d'exonération en date du 12/01/2023, 09/02/2023, 31/08/2023, 14/09/2023, 05/10/2023, 07/11/2023, 23/11/2023

ARRETE

Article 1 :

Les étudiants de la liste annexée au présent arrêté sont exonérés des droits d'inscription pour l'année universitaire 2023/2024.

Les sommes correspondantes (soit 38 356 €) seront financées par l'EOTF DU98FSDI social.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19/12/2023

Le Président


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

21 DEC. 2023

- Publié le

21 DEC. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Bilan - Commission d'exonération des droits d'inscription - Année civile 2023

n°	Composante	N° Etu	Nom-Prénom	Niveau	Proposition commission	Montant Exonération accordée	Commission du (date)	Profil APOGEE - libellé	Droits		Remboursement effectué	Commentaire
									payés			
1	Centre FLEURA	2221722		DUEF niveau 31	Favorable	1 550,00	26/01/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
2	Centre FLEURA	2221710		DUEF niveau 31	Favorable	1 550,00	26/01/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
3	Centre FLEURA	2221535		DUEF niveau 31	Favorable	1 550,00	26/01/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
4	Centre FLEURA	2221712		DUEF niveau 32	Favorable	1 550,00	26/01/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
5	ED SEJNG	2161100		Bème année Doctorat Sciences Economiques	Favorable	390,00	26/01/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		Quittance 553
6	Ecole de Droit	18300042		IEU prépa EFACS (genieur, avocat)	Favorable	400,00	26/01/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		Nette de 100€ pour par cheque le 10/02/23 (quittance 1225)
7	IAE	22014037		M2 international finance	Favorable	243,00	23/02/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
8	EOSE	21400752		Doctorat 4ème année Chimie	Favorable	380,00	26/05/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		Quittance 418
9	EESI	21916805		Doctorat 4ème année Chimie	Favorable	380,00	26/05/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		Quittance 131
10	Centre FLEURA	22313846		DU Passrelle niveau 31-02	Favorable	3 200,00	07/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
11	Centre FLEURA	22117851		DU Passrelle niveau 31-02	Favorable	3 200,00	07/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
12	Centre FLEURA	22217145		DU Passrelle niveau 31-02	Favorable	3 200,00	07/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
13	Centre FLEURA	22118115		DU Passrelle niveau 31-02	Favorable	3 200,00	07/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
14	Centre FLEURA	22313542		DU Passrelle niveau 31-02	Favorable	3 200,00	07/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
15	Centre FLEURA	22215361		DU Passrelle niveau 31-02	Favorable	3 200,00	07/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
16	Centre FLEURA	22313555		DU Passrelle niveau 31-02	Favorable	3 200,00	07/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
17	Centre FLEURA	22314086		DU Passrelle niveau 31-02	Favorable	3 200,00	07/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
18	Centre FLEURA	22313545		DU Passrelle niveau 31-02	Favorable	3 200,00	07/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
19	ED SEJNG	20706092		Doctorat 4ème année	Favorable	390,00	28/09/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
20	ED SEJNG	21710443		Doctorat 4ème année Droit privé	Favorable	390,00	19/10/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
21	FAC	22016720		Partial Biologie Chimie	Favorable	170,00	19/10/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		
22	UFR Médecine	22206466		DFASM2	Favorable	243,00	19/10/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		Quittance 2622
23	Ecole de Droit	21707068		Prépa CRFA	Favorable	420,00	07/12/2023	CE	Commission d'exonération	Mont		Tarif exonération partielle = 630€ au lieu de tarif plein = 100€ (cf DNU CA 19/05/2017)
TOTAL						38 356,00						

Le 8 décembre 2023,

Le Directeur de la Formation



Remi Noizier
Le Directeur de la Formation
Remi NOIZIER

Remi NOIZIER